

# Sommaire

## du Plan d'action 2005-2006

La Régie des rentes du Québec entamera en 2005-2006 l'avant-dernière année de son *Plan stratégique 2002-2007*. Ce plan d'action met en relief les actions nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique. Il intègre l'essentiel des activités que la Régie entend réaliser au cours de l'année et décrit entre autres les objectifs et les cibles correspondantes, les moyens

à prendre pour les atteindre ainsi que les ressources disponibles. Le suivi mensuel des objectifs est présenté dans le site intranet de la Régie, tandis que le suivi trimestriel des objectifs est accessible au grand public dans le site Internet de la Régie. Quant aux résultats annuels de la reddition de comptes, ils seront publiés dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006*.

Note : À certains objectifs stratégiques (1, 2, 5, 10, 11, 12, 13, 19, 22, 23, 24, 29 et 30), ne correspond aucun objectif pour l'année 2005-2006 parce que ces objectifs stratégiques ont déjà été atteints ou encore parce qu'aucune action particulière n'est prévue pour cette période.



### Objectifs du Plan stratégique 2002-2007

### Objectifs du Plan d'action 2005-2006

**3** Au cours de la période 2002-2007, amener plus de 20 % des cotisants à utiliser au moins une fois le module de simulation de la retraite.

\* Porter à 50 000 le nombre d'utilisations de **simulRetraite**, le module de simulation de la retraite, par les cotisants.

**4** D'ici à 2007, augmenter le ratio réserve/sorties de fonds à un niveau de 3,5. Ce ratio était de 2,7 en 2000.

\* Évaluer le ratio réserve/sorties de fonds pour la période 2005-2012.

**6** D'ici à 2007, augmenter à 80 % le pourcentage de travailleurs québécois gagnant plus de 20 000 \$ et ayant épargné régulièrement (soit pendant au moins quatre des sept dernières années) dans un régime complémentaire de retraite ou un REER. En 1999, ce pourcentage était de 79 %.

**7** D'ici à 2007, maintenir le pourcentage de travailleurs québécois participant à un régime complémentaire de retraite. En 2001, ce pourcentage se situait à environ 42 %.

\* Promouvoir les régimes complémentaires de retraite (RCR) auprès des publics ciblés dans la stratégie de promotion.

\* Adapter la surveillance des RCR au contexte socio-économique, et ce, pour les trois volets de surveillance.

**8** D'ici à 2007, augmenter à 65 % le pourcentage de Québécoises et Québécois ayant commencé leur préparation financière en vue de la retraite autrement que par des cotisations au Régime de rentes du Québec. Ce taux était de 60 % en 2001.

\* Faire connaître le système de sécurité financière à la retraite.

**9** D'ici à 2007, adapter, simplifier et contribuer à mettre en place des outils favorisant la participation des travailleurs québécois à un régime complémentaire de retraite.

\* Présenter à la ministre un mémoire sur des propositions de changement aux règles de financement des RCR et autres ajustements à la Loi RCR.

\* Présenter à la ministre un mémoire à la suite de la consultation pour la mise en place du régime de retraite à financement salarial.

\* Formuler des propositions relatives à la retraite progressive visant à adapter les régimes de retraite au contexte du vieillissement de la main-d'œuvre et à faciliter le maintien en emploi des travailleurs âgés.

**14** D'ici à 2007, augmenter à 40 % le taux de notoriété spontanée de la Régie. Ce taux était de 37 % en 2001.

\* Faire connaître aux citoyens la mission et l'évolution de la Régie depuis sa création.

**15** D'ici à 2007, augmenter à 60 % le taux de confiance de la population envers l'administration de la Régie. Ce taux était de 53 % en 2001.

\* Mettre en valeur le respect de nos engagements de service auprès d'au moins un million de Québécoises et Québécois.

# Sommaire (suite)

## du Plan d'action

### Objectifs du *Plan stratégique 2002-2007*

### Objectifs du *Plan d'action 2005-2006*

**16** Participer annuellement à au moins trois activités d'échange en matière de sécurité financière à la retraite avec d'autres organismes ayant les mêmes préoccupations que la Régie.

\* Participer à au moins trois activités d'échange en matière de sécurité financière à la retraite avec d'autres organismes ayant les mêmes préoccupations que la Régie.

**17** D'ici à 2007, participer à des réseaux d'échange en matière de prestation de services aux citoyennes et citoyens avec d'autres organismes publics.

\* Participer avec d'autres organismes publics à au moins trois réseaux d'échange en matière de prestation de services aux citoyennes et citoyens.

**18** D'ici à 2007, participer à des réseaux d'échange en matière de gestion avec le secteur privé et le secteur public.

\* Participer à au moins sept réseaux d'échange en matière de gestion avec le secteur privé et le secteur public.

**20** Mettre en place et réviser annuellement le plan d'amélioration des services.

\* Entreprendre la mise en œuvre de la gestion autonome de l'admissibilité de la nouvelle mesure de crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE).

\* Réviser la *Déclaration de services aux citoyens*.

\* Établir la prestation de services cible en considérant l'ensemble des canaux utilisés par les citoyens.

\* Poursuivre l'évaluation de l'adéquation entre les services offerts et les besoins des internautes.

\* Poursuivre une démarche intégrée de simplification administrative dans les cinq grands domaines d'intervention.

\* Poursuivre l'amélioration du traitement des demandes de révision.

**21** D'ici à 2007, offrir par voie électronique 70 % de nos produits et services.

\* Ajouter deux éléments de services en ligne dans le site Internet de la Régie.

**25** Intégrer l'analyse de risque dans tous les nouveaux projets et dans tous les processus d'affaires actuels de la Régie.

\* Procéder à l'analyse de risque dans tous les nouveaux projets ainsi que dans les processus ciblés dans le plan annuel d'audit.

**26** D'ici à 2007, réaliser une évaluation sur la conformité aux lois relatives à la protection des renseignements personnels dans cinq champs d'activité ciblés par le Comité de protection des renseignements personnels.

\* Réaliser une évaluation sur la conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels d'un domaine d'activité ciblé par le CSSPI. Comité stratégique de sécurité et de protection de l'information.

**27** Autofinancer les projets d'investissement par les économies d'échelle provenant de la croissance de la clientèle et par la réduction des dépenses d'administration.

\* Maintenir le coût moyen par bénéficiaire, pour la période écoulée du *Plan stratégique 2002-2007*, à ce qu'il était pour la période 1997-2002, soit 68,65 \$ (en dollars de 2001).

\* Limiter les dépenses capitalisables de la Régie au niveau de celles des autres organismes du secteur des régimes de retraite, soit environ 1/10 de 1 % de l'actif géré par le Régime.

**28** Réaliser, dans tous les nouveaux projets, une étude sommaire de partenariat d'affaires et donner suite aux recommandations de cette étude.

\* Réaliser une étude sommaire de partenariat d'affaires pour tous les nouveaux projets.

**Axe 9** Développer un milieu de travail stimulant, valorisant et reconnaissant pour notre personnel et consolider le cadre de gestion.

\* Poursuivre l'implantation du *Plan directeur en gestion du personnel 2003-2008* en harmonisant celui-ci avec le *Plan de gestion des ressources humaines* établi par le Secrétariat du Conseil du trésor pour 2004-2007.

\* Maintenir un taux de mobilisation du personnel à plus de 4 sur une échelle de 5.